

HAND

Infos




AGENDA DU PRÉSIDENT

- 25 mai** • Rencontres du sport scolaire au CNOSEF, en présence de Luc Châtel et de Rama Yade
- 27 mai** • RV au CDFAS d'Eaubonne
• RV avec le président du Comité du Val d'Oise et avec le Président du Conseil général
- 28-29 mai** • Réunion des Secrétaires généraux de Ligues
• Champions League Final Four à Cologne
- 30 mai** • Match à Lille, Qualification Euro féminin 2010 : France / Grande-Bretagne



FRANCE A FÉMININE

ISLANDE / FRANCE

Julie Goïorani et **Allison Pineau** ne seront pas du voyage en Islande pour la rencontre du mercredi 30 mai en raison d'une blessure.

Les 16 joueuses présentes pour cette rencontre sont :

Linda PRADEL, Amandine LEYNAUD, Cléopâtre DARLEUX, Amélie GOUDJO, Camille AYGLON, Claudine MENDY, Paule BAUDOIN, Sophie HERBRECHT, Siraba DEMBÉLÉ, Audrey DEROIN, Raphaëlle TERVEL, Marion LIMAL, Katty PIEJOS, Maraima SIGNATÉ, Alexandra LACRABÈRE et Gladys BOUDAN.



FRANCE A MASCULINE

MATCHES FRANCE / ÉGYPTÉ À METZ ET TOULOUSE
LES 7 ET 9 JUIN 2010

L'équipe de France masculine disputera deux matches amicaux début juin face aux vice-champions africains, l'Égypte, à Metz et Toulouse, un mois et demi après la tournée en Islande et son retour difficile. Ce seront surtout leurs premières confrontations sur le sol français depuis leur sacre et leur triplé historique de février 2010. Les Experts qui auront terminé leur saison en club se retrouveront donc dès le 5 juin prochain sur Paris pour assister aux finales des Coupes de France nationales féminines et masculines à Coubertin et les derniers rejoindront le groupe le lendemain à Roland Garros pour voir la finale masculine sur invitation de la Fédération Française de Tennis. Ils rejoindront Metz le soir même et rencontreront les Égyptiens le 7 juin aux Arènes de Metz. Après la journée de transfert, les Bleus termineront cette tournée par une deuxième confrontation face à la même équipe au Zénith de Toulouse le 9 juin.

Claude Onesta a communiqué la liste des 17 joueurs qui participeront en fin de saison aux deux matches amicaux contre l'Égypte. Michaël Guigou, blessé pendant la tournée en Islande, retrouve le groupe tandis que Nikola Karabatic et Sébastien Ostertag, blessés, seront forfait. Guillaume Joli sera également absent ; Olivier Marroux lui a été préféré afin de permettre une rotation sur le poste d'ailier droit.

La composition est donc la suivante :

1 DUMOULIN Cyril (Chambéry Savoie HB) ; **12** KARABOUÉ Daouda (Montpellier A HB) ; **16** OMEYER Thierry (THW Kiel, All.) ; **2** FERNANDEZ Jérôme (BM Ciudad Real, Esp) ; **3** DINART Didier (BM Ciudad Real, Esp) ; **4** BARACHET Xavier (Chambéry Savoie HB) ; **5** GILLE Guillaume (HSV Hambourg, All.) ; **6** GILLE Bertrand (HSV Hambourg, All.) ; **8** NARCISSE Daniel (THW Kiel, All.) ; **10** MARROUX Olivier (US Ivry HB) ; **11** HONRUBIA Samuel (Montpellier A HB) ; **13** KARABATIC Nikola (Montpellier A HB) ; **18** ACCAMBRAY William (Montpellier A HB) ; **19** ABALO Luc (BM Ciudad Real, Esp) ; **20** SORHAINDO Cédric (Toulouse HB) ; **21** GUIGOU Michaël (Montpellier A HB) ; **23** BOSQUET Sébastien (Dunkerque HB GL) ; **25** DETREZ Grégoire (Chambéry Savoie HB).



FRANCE JUNIOR FÉMININE

SÉOUL NOUS VOICI !

Les tricolores ont remporté d'affilée leurs trois matches du tournoi de qualification pour le Mondial qui se tiendra en Corée du 17 au 31 juillet 2010.

Après une victoire face à la Croatie (28 à 24), les Françaises ont confirmé lors du second match en battant l'Islande sur le score de 32 à 24. Enfin, elles ont battu hier la Roumanie 29-22.

Ce parcours sans faute a permis à l'équipe de France junior féminine de sortir première de sa poule devant la Croatie, alors que l'Islande et la Roumanie sont éliminées.



AVIS AUX INTERNATIONAUX

MATCHES AMICAUX MASCULINS :
FRANCE / ÉGYPTÉ

Arènes de METZ le **7 juin 2010** à 20H30
Zénith de TOULOUSE le **9 juin 2010** à 19H30

En tant qu'international(e), vous pouvez disposer d'une place par jour.

Merci de nous faire part de vos demandes en précisant la ou les dates retenues à :

FFHB / à l'attention de Simone BERNOVILLE

62, rue Gabriel-Péri, 94250 Gentilly

e-mail : ffbh@ff-handball.org - fax : 01 46 15 03 60

Toute demande devra être accompagnée d'une photocopie de votre carte d'international(e).



CONSULTATION PRESTATAIRE

HÉBERGEMENT ET TRANSPORT TIPIFF 2010

La Fédération française de handball lance une consultation pour le choix du prestataire qui aura la **gestion de l'hébergement et transport des équipes étrangères** lors du 8^e Tournoi Paris Île-de-France féminin (TIPIFF) qui se déroulera les 27 et 28 novembre 2010 au Stade Pierre de Coubertin (Paris 16^e).

La date de clôture de remise des offres est fixée au **31 mai à 17h** à la FFHB.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter Frédéric MOREL (tél. : 01 46 15 74 50) ou Sandrine CRESTIN (tél. : 01 46 15 03 72).



PROGRAMME TV

Orange sport 2 mercredi 26 mai à 20:45

Championnat LNH

Nîmes / Saint-Raphaël

Sport+ mercredi 26 mai à 22:15 en direct

Qualification Euro 2010 féminin

Islande / France

(rediff. jeudi 27 mai à 7:30 et 15:15)

Euro Sport 2 vendredi 28 mai à 21:00 en direct

Coupe EHF finale retour

Kadetten SH handball (SUI) / TBV

Lemgo (ALL)

(rediff. le 29/05 à 19:00)

Sport+ samedi 29 mai en direct

Champions League Final Four, 1/2 finales

à 15:30 : Chekhov / Barcelone

(rediff. le 30/05 à 00:00)

à 18:00 : Ciudad Real / Kiel

(rediff. le 30/05 à 09:00)

Euro Sport 2 samedi 29 mai

à 10:00 : Coupe des Coupes

Frankin Granollers (ESP) / Vf

Gummersbach (ALL) (rediffusion)

Euro Sport 2 samedi 29 mai à 21:15

Champions League Final Four, 1/2 finale

BM Ciudad Real (ESP) / THW Kiel

(ALL) (différé)

Sport+ dimanche 30 mai à 15:00 en direct

Qualifications Euro 2010 féminin

France / Grande-Bretagne

(rediff. le 31/05 à 00:00 et à 07:30)

Sport+ dimanche 30 mai 2010 en direct

Champions League Final Four

à 18:00 : finale

à 19:45 : match 3^e place

Euro Sport 2 dimanche 30 mai 2010 à 21:15

Champions League Final Four

finale (différé)

(rediff. le 31/05 à 14:00 et à 07:30)

Retrouvez tout programme TV sur notre site :

<http://www.ff-handball.org/liens-permanents/>

programme-tv.html



JURY D'APPEL

RÉUNION DES 5 ET 6 MAI 2010

• Dossier n° 788 – Officiel Vincent BOURRELLY – Club ENTENTE CONNERRE VIBRAYE 72 HB – Excellence -16 ans masc. – Discipline / Sarthe

Considérant que, comme le stipule l'article 7.1 du règlement disciplinaire, toute procédure disciplinaire mise en place à l'encontre d'un licencié doit faire l'objet d'un engagement des poursuites par le Président de l'instance concernée ou toute personne dûment mandatée par ce dernier ; que cet engagement est matérialisé par un document officiel signé par le Président ou son mandataire et transmis au Président de la commission de discipline de l'instance concernée ;

Considérant qu'aucun document d'engagement des poursuites à l'encontre de M. Vincent BOURRELLY ne figure dans les pièces du dossier portées à la connaissance du Jury d'Appel, et pour cause, selon les déclarations faites en séance par le Président du Comité de la Sarthe, cette disposition n'a jamais été mise en pratique au sein de l'instance ;

Considérant par ailleurs qu'au cours d'une réunion exceptionnelle en date du 1^{er} mars 2010, le Bureau Directeur du Comité de la Sarthe a pris la décision de dessaisir sa Commission de discipline départementale de l'examen du dossier disciplinaire concernant M. Vincent BOURRELLY et a, en application de l'article 27 du règlement disciplinaire, transmis en date du 4 mars 2010 une demande de transfert de compétences au président de la Fédération Française de Handball ; que les différents personnes concernées par cette affaire, membres de la commission de discipline départementale, officiel poursuivi, jeunes arbitres de la rencontre, présidents des clubs concernés, ont été averties de cette décision par un courrier daté également du 4 mars 2010 ;

Considérant en conséquence que la tenue le 8 mars 2010 d'une réunion de la commission de discipline du Comité de la Sarthe pour examiner des faits reprochés à M. Vincent BOURRELLY lors de la rencontre du championnat départemental -16 M excellence LE LUDE – ENTENTE CONNERRE VIBRAYE du 30 janvier 2010 est nulle et non avenue de par la décision prise le 1^{er} mars 2010 par le Bureau Directeur de l'instance départementale et l'absence de tout engagement officiel et réglementaire des poursuites envers M. Vincent BOURRELLY ; que surabondamment les sanctions de suspension infligées à M. BOURRELLY et les pénalités financières appliquées à son club lors de cette réunion du 8 mars 2010 doivent être annulées ;

Considérant que l'invalidité de la tenue de la réunion précitée ne doit pas empêcher M. Vincent BOURRELLY de bénéficier des deux niveaux d'instance disciplinaire comme le prévoient les textes réglementaires ; qu'il convient donc de reprendre le dossier au stade de la demande de transfert de compétences formulée par le Président du Comité de la Sarthe le 4 mars 2010 et de confier le soin au Président de la FFHB de se saisir ou non de ce dossier disciplinaire et de le transmettre le cas échéant à la commission nationale de discipline ;

Dans ces conditions, le Jury d'appel de la FFHB décide de déclarer nulle et non avenue la réunion de la commission de discipline du Comité de la Sarthe du 8/3/2010 et d'annuler la décision prise à l'issue de cette réunion. En outre, le Jury d'appel décide de confier le soin au Président de la FFHB, en application de l'article 27 du règlement disciplinaire, de donner suite à la demande de transfert de compétences formulées le 4 mars 2010 par le Président du Comité départemental de la Sarthe et d'envisager les modalités d'examen du dossier disciplinaire concernant M. Vincent BOURRELLY par une commission de 1^{ère} instance.

• Dossier n° 789 – Officielle Nadine BRAUD – Club UNION HB TARASCON BEAUCAIRE – Excellence +16ans masc. – Discipline / Gard

Considérant que dans les documents figurant au dossier et après relance auprès du Président de la commission de discipline, il n'y a pas trace d'un envoi de la convocation en recommandé avec accusé de réception ;

Considérant que la signature du secrétaire de séance n'apparaît pas sur le procès-verbal de décision adressé en recommandé à la licenciée sanctionnée ;

Considérant que, si la demande supplémentaire des frais de dossier disciplinaire (25 €) est inscrite au règlement particulier de la commission de discipline du Comité du Gard voté en Assemblée Générale, celle de la sanction financière de 25 € n'est pas réglementaire ;

Considérant que l'un des membres de la commission de discipline ayant siégé le 3 mars 2010, ne possédait pas à cette date une licence FFHB valide pour la saison 2009/2010 ;

Reprenant l'instruction du dossier pour statuer sur le fond,

Considérant qu'il ressort des témoignages contenus dans les pièces du dossier et des déclarations faites en séance par Mme Nadine BRAUD et par l'arbitre de la rencontre du championnat départemental masculin – 16 poule excellence entre l'Union Handball Tarascon Beaucaire et Saint Ambroix, des éléments convergents quant à la chronologie et la matérialité des faits reprochés ;

Considérant qu'au constat de cette relation des incidents, il convient de dégager divers degrés de responsabilité quant à la matérialité des faits reprochés, les licenciés de l'UHTB sanctionnés s'étant, pour certains, alternativement retrouvés en situation d'agresseur-agressé et réciproquement, et de prendre en compte la façon unilatérale avec laquelle les sanctions disciplinaires ont été prises au cours de cette rencontre ;

Considérant que, quand bien même l'élément déclencheur est à mettre au compte d'un joueur de l'UHTB, il n'en demeure pas moins qu'une participation active aux incidents de certains membres de l'équipe adverse paraît évidente et aurait pu faire l'objet d'un rapport ; que, dans ces conditions, le type de faute et la qualification de la faute à retenir à l'encontre de chacun des

licenciés de l'UHTB poursuivis, ainsi que le quantum de la sanction qui leur est inhérent, reposeront sur ces considérations et sur l'existence de circonstances aggravantes ou atténuantes qui en découleront ;

Considérant précisément qu'en ce qui concerne l'attitude de Mme Nadine BRAUD lors des incidents qui ont émaillé la rencontre du championnat départemental masculin – 16 poule excellence entre l'Union Handball Tarascon Beaucaire et Saint Ambroix, il s'agit de l'apprécier non pas dans sa fonction de Présidente du club de l'UHTB mais dans son rôle de responsable de la salle et du terrain, tel qu'inscrit ce jour-là sur la feuille de match ;

Considérant que sa position, en recul dans les tribunes au moment des incidents, peut être interprétée comme une forme de laxisme et un manquement à sa charge de responsable de la salle et du terrain face à des événements qui réclamaient une certaine réaction de sa part et l'obligation de mise en oeuvre de moyens pour combattre l'insécurité ; que surabondamment, il convient donc de retenir à l'encontre de Mme Nadine BRAUD la faute de « manquement à sa charge » et en application de l'article 22 annexe 6 § A 1 du règlement disciplinaire de la sanctionner de 1 date de suspension ferme et d'assortir cette sanction d'une période probatoire de 6 mois ;

Dans ces conditions, le Jury d'appel de la FFHB, après avoir annulé la décision du 3/3/2010 de la commission de discipline du Comité départemental du Gard, décide de sanctionner Mme Nadine BRAUD de 1 date de suspension, assortie d'une période probatoire de 6 mois et d'une pénalité financière infligée au club l'UH Tarascon Beaucaire de 45€.

• Dossier n° 790 – Officiel Younès MOUH – Club UNION HB TARASCON BEAUCAIRE – Excellence +16ans masc. – Discipline / Gard

Considérant que dans les documents figurant au dossier et après relance auprès du Président de la commission de discipline, il n'y a pas trace d'un envoi de la convocation en recommandé avec accusé de réception ;

Considérant que la signature du secrétaire de séance n'apparaît pas sur le procès-verbal de décision adressé en recommandé à la licenciée sanctionnée ;

Considérant que, si la demande supplémentaire des frais de dossier disciplinaire (25 €) est inscrite au règlement particulier de la commission de discipline du Comité du Gard voté en Assemblée Générale, celle de la sanction financière de 25 € n'est pas réglementaire ;

Considérant que l'un des membres de la commission de discipline ayant siégé le 3 mars 2010, ne possédait pas à cette date une licence FFHB valide pour la saison 2009/2010 ;

Reprenant l'instruction du dossier pour statuer sur le fond,

Considérant qu'il ressort des témoignages contenus dans les pièces du dossier et des déclarations faites en séance par Mme Nadine BRAUD et par l'arbitre de la rencontre du championnat départemental masculin – 16 poule excellence entre l'Union Handball Tarascon Beaucaire et Saint Ambroix, des éléments convergents quant à la chronologie et la matérialité des faits reprochés ;

Considérant qu'au constat de cette relation des incidents, il convient de dégager divers degrés de responsabilité quant à la matérialité des faits reprochés, les licenciés de l'UHTB sanctionnés s'étant, pour certains, alternativement retrouvés en situation d'agresseur-agressé et réciproquement, et de prendre en compte la façon unilatérale avec laquelle les sanctions disciplinaires ont été prises au cours de cette rencontre ;

Considérant que, quand bien même l'élément déclencheur est à mettre au compte d'un joueur de l'UHTB, il n'en demeure pas moins qu'une participation active aux incidents de certains membres de l'équipe adverse paraît évidente et aurait pu faire l'objet d'un rapport ; que, dans ces conditions, le type de faute et la qualification de la faute à retenir à l'encontre de chacun des licenciés de l'UHTB poursuivis, ainsi que le quantum de la sanction qui leur est inhérent, reposeront sur ces considérations et sur l'existence de circonstances aggravantes ou atténuantes qui en découleront ;

Considérant précisément que les faits reprochés à l'officiel Younès MOUH sont inexcusables de par son statut d'adulte encadrant une équipe de jeunes joueurs ; qu'il a certes été bousculé par un des officiels de l'équipe adverse, mais loin de montrer l'exemple en tentant de ramener le calme dans les esprits de chacun des protagonistes, il a au contraire répliqué en employant à son tour la force et en agressant violemment son homologue ; que ce comportement est incompatible avec la mission qu'un éducateur sportif doit se donner et dénature l'image de marque de la discipline ;

Considérant qu'il convient en conséquence de retenir comme type de faute une « réaction violente à une attitude agressive de son homologue », de qualifier cette faute de « violence grave » et, en application de l'article 22 annexe 3 § C.6 du règlement disciplinaire, de sanctionner M. Younès MOUH de 9 dates de suspension dont 3 avec sursis, en assortissant cette sanction d'une période probatoire de 6 mois ;

Dans ces conditions, le Jury d'appel de la FFHB, après avoir annulé la décision du 3/3/2010 de la commission de discipline du Comité départemental du Gard, décide de sanctionner M. Younès MOUH de 9 dates de suspension dont 3 avec sursis, assortie d'une période probatoire de 6 mois et d'une pénalité financière infligée au club l'UH Tarascon Beaucaire de 337,5€.

• Dossier n° 791 – Joueur mineur – Club UNION HB TARASCON BEAUCAIRE – Excellence +16ans masc. – Discipline / Gard

Considérant que dans les documents figurant au dossier et après relance auprès du Président de la commission de discipline, il n'y a pas trace d'un envoi de la convocation en recommandé avec accusé de réception ;

Considérant que la signature du secrétaire de séance n'apparaît pas sur le procès-verbal de décision adressé en recommandé à la licenciée sanctionnée ;

Considérant que, si la demande supplémentaire des frais de dossier disciplinaire (25 €) est



JURY D'APPEL (suite)

inscrite au règlement particulier de la commission de discipline du Comité du Gard voté en Assemblée Générale, celle de la sanction financière de 25 € n'est pas réglementaire ;

Considérant que l'un des membres de la commission de discipline ayant siégé le 3 mars 2010, ne possédait pas à cette date une licence FFHB valide pour la saison 2009/2010 ;

Reprenant l'instruction du dossier pour statuer sur le fond,

Considérant qu'il ressort des témoignages contenus dans les pièces du dossier et des déclarations faites en séance par Mme Nadine BRAUD et par l'arbitre de la rencontre du championnat départemental masculin – 16 poule excellence entre l'Union Handball Tarascon Beaucaire et Saint Ambroix, des éléments convergents quant à la chronologie et la matérialité des faits reprochés ;

Considérant qu'au constat de cette relation des incidents, il convient de dégager divers degrés de responsabilité quant à la matérialité des faits reprochés, les licenciés de l'UHTB sanctionnés s'étant, pour certains, alternativement retrouvés en situation d'agresseur-agressé et réciproquement, et de prendre en compte la façon unilatérale avec laquelle les sanctions disciplinaires ont été prises au cours de cette rencontre ;

Considérant que, quand bien même l'élément déclencheur est à mettre au compte d'un joueur de l'UHTB, il n'en demeure pas moins qu'une participation active aux incidents de certains membres de l'équipe adverse paraît évidente et aurait pu faire l'objet d'un rapport ; que, dans ces conditions, le type de faute et la qualification de la faute à retenir à l'encontre de chacun des licenciés de l'UHTB poursuivis, ainsi que le quantum de la sanction qui leur est inhérent, reposeront sur ces considérations et sur l'existence de circonstances aggravantes ou atténuantes qui en découleront ;

Considérant précisément qu'en ce qui concerne les faits reprochés au joueur mineur, son statut de capitaine de l'équipe et sa réaction délibérée d'aller à la rencontre et d'agresser le joueur adverse qui poursuivait son co-équipier constituent des circonstances aggravantes et dénotent une attitude inacceptable au regard du rôle qui lui incombait ; qu'il convient donc de retenir comme type de faute « une agression délibérée sur un adversaire avec coups », de qualifier cette faute de « violence grave » et, en application de l'article 22 annexe 3 § C.6 du règlement disciplinaire, de sanctionner ce joueur mineur de 6 dates de suspension ferme, en assortissant cette sanction d'une période probatoire de 6 mois ;

Dans ces conditions, le Jury d'appel de la FFHB, après avoir annulé la décision du 3/3/2010 de la commission de discipline du Comité départemental du Gard, décide de sanctionner le joueur mineur de 6 dates de suspension, assortie d'une période probatoire de 6 mois et d'une pénalité financière infligée au club l'UH Tarascon Beaucaire de 270€.

• Dossier n° 792 – Joueur mineur – Club UNION HB TARASCON BEUCAIRE – Excellence +16ans masc. – Discipline / Gard

Considérant que dans les documents figurant au dossier et après relance auprès du Président de la commission de discipline, il n'y a pas trace d'un envoi de la convocation en recommandé avec accusé de réception ;

Considérant que la signature du secrétaire de séance n'apparaît pas sur le procès-verbal de décision adressé en recommandé à la licenciée sanctionnée ;

Considérant que, si la demande supplémentaire des frais de dossier disciplinaire (25 €) est inscrite au règlement particulier de la commission de discipline du Comité du Gard voté en Assemblée Générale, celle de la sanction financière de 25 € n'est pas réglementaire ;

Considérant que l'un des membres de la commission de discipline ayant siégé le 3 mars 2010, ne possédait pas à cette date une licence FFHB valide pour la saison 2009/2010 ;

Reprenant l'instruction du dossier pour statuer sur le fond,

Considérant qu'il ressort des témoignages contenus dans les pièces du dossier et des déclarations faites en séance par Mme Nadine BRAUD et par l'arbitre de la rencontre du championnat départemental masculin – 16 poule excellence entre l'Union Handball Tarascon Beaucaire et Saint Ambroix, des éléments convergents quant à la chronologie et la matérialité des faits reprochés ;

Considérant qu'au constat de cette relation des incidents, il convient de dégager divers degrés de responsabilité quant à la matérialité des faits reprochés, les licenciés de l'UHTB sanctionnés s'étant, pour certains, alternativement retrouvés en situation d'agresseur-agressé et réciproquement, et de prendre en compte la façon unilatérale avec laquelle les sanctions disciplinaires ont été prises au cours de cette rencontre ;

Considérant que, quand bien même l'élément déclencheur est à mettre au compte d'un joueur de l'UHTB, il n'en demeure pas moins qu'une participation active aux incidents de certains membres de l'équipe adverse paraît évidente et aurait pu faire l'objet d'un rapport ; que, dans ces conditions, le type de faute et la qualification de la faute à retenir à l'encontre de chacun des licenciés de l'UHTB poursuivis, ainsi que le quantum de la sanction qui leur est inhérent, reposeront sur ces considérations et sur l'existence de circonstances aggravantes ou atténuantes qui en découleront ;

Considérant précisément qu'en ce qui concerne l'attitude du joueur mineur, il est permis d'admettre que, bien qu'à l'origine des événements, il se soit trouvé ensuite poursuivi par son adversaire et, en quelque sorte victime de son agression initiale par réaction de revanche de ce dernier ; qu'en conséquence, il convient de retenir comme type de faute « une attitude agressive avec bousculade volontaire et brutalité », de qualifier cette faute « d'irrégularité grossière » et, en application de l'article 22 annexe 3 § B.4 du règlement disciplinaire, de sanctionner ce joueur mineur de 4 dates de suspension ferme, en assortissant cette sanction d'une période probatoire de 4 mois ;

Dans ces conditions, le Jury d'appel de la FFHB, après avoir annulé la décision du 3/3/2010 de la commission de discipline du Comité départemental du Gard, décide de sanctionner le joueur mineur de 4 dates de suspension, assortie d'une période probatoire de 4 mois et d'une pénalité financière infligée au club l'UH Tarascon Beaucaire de 180€.

• Dossier n° 794 – Officiel Chokri MRASSI – Club GENERATIONS FUTURES HANDBALL NIMES – Excellence -16ans masc. – Discipline / Gard

Considérant que le président de la commission de discipline du Comité du Gard a établi un rapport en date du 17 janvier 2010 concernant le match en référence, relatant une partie des faits qui sont en relation avec cette affaire ; qu'il ne peut, dès lors, présider la commission de discipline qui a à statuer, ni même siéger en son sein, en application de l'article 5.1 du règlement disciplinaire ;

Considérant que la décision de la commission de discipline datée du 5 mars 2010 n'est signée que du seul président de séance et que n'y figure pas la signature de son secrétaire, pourtant obligatoire au vu de l'article 9.5d du règlement disciplinaire ;

Considérant que la pénalité financière de 89 euros infligée au club de Générations Futures Nîmes, liée aux 3 dates de suspension, dont une ferme, infligées à M. Chokri M'RASSI, ne correspond en rien au barème fédéral ; que, si la demande supplémentaire des frais de dossier disciplinaire de 25 euros est semble-t-il inscrite au règlement particulier de la commission de discipline du Comité du Gard voté en Assemblée Générale, celle de la sanction financière de 25 euros n'est en rien réglementaire et est donc abusive ;

Considérant que l'un des membres de la commission de discipline ayant siégé le 3 mars 2010, ne possédait pas à cette date une licence FFHB validée pour l'année 2009/2010 ;

Reprenant l'instruction du dossier pour statuer sur le fond,

Considérant qu'il ressort de la lecture de la feuille de match et des mentions y apposées par les arbitres qu'un supposé « manager » de l'équipe du club de Générations Futures Nîmes, arrivé en retard, aurait tenu des propos injurieux ; qu'il ressort de la lecture du rapport de ces deux mêmes arbitres qu'ils confirment ces mêmes injures émises par ce « manager », sans préciser à qui elles sont adressées ni l'identité de leur auteur ;

Considérant qu'il ressort du témoignage de ces mêmes arbitres, entendus à l'occasion de la séance du Jury d'Appel fédéral du 6 mai 2010 qu'ils confirment la réalité des injures sans savoir précisément l'identité de celui qui les a émises ni à qui elles étaient destinées ;

Considérant que M. Chokri M'RASSI, président du club de Générations Futures Nîmes, déclare, lors de son audition en séance du Jury d'Appel, ne pas avoir été présent ce jour-là à Aramon ; que M. Chokri M'RASSI déclare connaître l'identité du dirigeant en charge, en ce jour du 15 janvier 2010, de l'équipe de Générations Futures Nîmes ;

Considérant qu'aucun élément du dossier de première instance ne permet donc de désigner M. Chokri M'RASSI comme auteur des faits qui lui sont reprochés ; qu'il n'apparaît pas non plus qu'il puisse, de manière indirecte, assumer quelque responsabilité que ce soit quant aux faits reprochés au supposé « manager » de l'équipe de Générations Futures Nîmes ; qu'aucun élément nouveau n'est apparu, en séance de Jury d'Appel du 6 mai 2010, pour lever ces doutes ou ces incertitudes ; qu'il n'y avait donc pas lieu à statuer ;

Dans ces conditions, le Jury d'appel de la FFHB, après avoir annulé la décision du 3/3/2010 de la commission de discipline du Comité départemental du Gard, décide de relaxer M. Chokri M'RASSI de toutes poursuites disciplinaires et de confier le soin au président du Comité du Gard d'engager, le cas échéant, une procédure disciplinaire contre la personne identifiée.

• Dossier n° 797 – Club INTREPIDE DE SAINTE-ANNE – CRL / Guadeloupe

Considérant que les notifications d'irrecevabilité des réclamations initiales déposées par le Président du club de L'Intrepide ont été transmises le 18 mars et le 7 avril 2010 par deux courriers recommandés avec accusés de réception, l'un signé par la secrétaire générale de la Ligue, l'autre signé avec la mention « pour ordre » ;

Considérant qu'il appartenait au Président de la CRL Régionale, comme le stipulent les articles 6.2 et 6.4 du règlement d'examen des réclamations et litiges, de se prononcer sur la recevabilité ou l'irrecevabilité des réclamations et signifier au club par un envoi en recommandé sa décision motivée et signée par ses soins ;

Statuant à nouveau sur le dossier de réclamation,

Considérant que la notification de la décision de la commission régionale des obligations a été transmise par deux fois, le 29 janvier 2010 et le 26 février 2010, en recommandé avec accusé de réception à l'adresse du club figurant sur le bordereau d'affiliation 2009/2010 ; que ces courriers ont été présentés par les services postaux à l'adresse indiquée en l'absence du destinataire, que ces envois en recommandé n'ont pas été réclamés par celui-ci et ont été retournés à la Ligue de Guadeloupe le 2 février 2010 et le 19 mars 2010 ;

Considérant que, alors que l'obligation ne lui en était pas faite et par pur esprit sportif, la Commission régionale des obligations a, en quelque sorte, rendu sans effet le premier envoi de notification de sa décision de pénaliser le club pour manquement aux obligations 2009/2010 en renouvelant son expédition le 26 février 2010 ; que ce second recommandé, tout comme le premier, n'a pas été réclamé par le Président du club de l'Intrepide ; qu'il convient donc de prendre en compte la date de présentation de ce deuxième envoi recommandé, à savoir le 1^{er} mars 2010, comme date de début du délai réglementaire de dépôt d'une éventuelle réclamation et la date du 8 mars 2010 comme date limite de possibilité de dépôt, ce délai étant incontournable pour respecter l'équité sportive ;

Considérant par ailleurs que la réclamation déposée par le club de l'Intrepide auprès de la CRL de la Ligue de Guadeloupe a été formée par l'envoi d'une télécopie le 12 mars 2010 sans le



JURY D'APPEL (suite)

versement des droits de consignation ni la référence dans ce courrier de réclamation à un quelconque chèque de droits de consignation ; qu'un chèque sans montant et sans ordre a été déposé au secrétariat de la Ligue le 17 mars 2010 ; qu'une confirmation de la réclamation a été transmise le 25 mars 2010 en recommandé à la Ligue accompagné d'un chèque de 173 € ; que l'ensemble des démarches entreprises par le club n'est alors pas conforme aux dispositions contenues à l'article 6 du règlement des réclamations et litiges en matière de dépôt d'une réclamation ;

Considérant en outre que, selon ses déclarations faites en séance du Jury d'appel et à la lecture de pièces contenues dans le dossier, le Président du club de l'Intrépide a eu connaissance, à plusieurs reprises et malgré le non retrait des envois recommandés, de la décision de la commission régionale des obligations de le pénaliser sportivement et financièrement pour manquement aux obligations 2009/2010, en attestent l'appel téléphonique au cours de la réunion de ladite commission le 27 janvier 2010, un fax reçu au club l'avertissant des pénalités et différents courriers ou courriels envoyés par le Président du club à la ligue sollicitant des explications sur le contrôle des obligations ;

Considérant en conséquence qu'il y a lieu, en application de l'article 6.4 du règlement des réclamations et litiges, de confirmer irrecevable la réclamation, déposée par fax le 12 mars 2010 et confirmée par lettre recommandée le 25 mars 2010 par le Président du club de l'Intrépide, pour non respect de l'article 6.1 dudit règlement, notamment à titre principal pour non respect du délai de sept jours consécutifs à la réception de la décision contestée ; que surabondamment l'examen de la réclamation sur le fond ne peut être poursuivi ;

Dans ces conditions, le Jury d'appel de la FFHB, après avoir annulé la décision de première instance, décide de rejeter l'appel du club de l'Intrépide et de confirmer l'irrecevabilité de sa réclamation.



COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE

RÉUNION DU 6 MAI 2010

- 1 date** : joueur mineur (HB DONGES ATLANTIQUE). **Motif** : suite à disqualification pour 3 x 2', geste obscène. **Moment** : pendant match. **Qualification** : attitude antisportive grossière. **Période probatoire** : 6 mois.
- 1 date** : joueur VALDIVIA Nicolas (FLORANGE OC). **Motif** : défense haute mettant en jeu l'intégrité physique d'un adversaire. **Moment** : pendant match. **Qualification** : irrégularité grossière. **Période probatoire** : 4 mois.
- 1 date avec sursis** : joueur PORTIANKO Julija (ARVOR 29-PAYS DE BREST). **Motif** : défense haute sur adversaire porteur de ballon. **Moment** : dernière minute. **Qualification** : irrégularité grossière. **Période probatoire** : 4 mois.
- 1 date avec sursis** : joueur BASSOLI Eric (AS L'UNION). **Motif** : attitude incorrecte envers arbitre. **Moment** : pendant match. **Qualification** : attitude antisportive. **Période probatoire** : 3 mois.
- 2 dates** : joueur MIANO Florent (FLORANGE OC). **Motif** : coup de coude volontaire sur adversaire à 6 m. **Moment** : pendant match. **Qualification** : irrégularité grossière. **Période probatoire** : 4 mois.
- 3 dates** : joueur SOARES Aymeric (UMS PONTAULT COMBAULT). **Motif** : propos injurieux envers arbitre. **Moment** : après match. **Qualification** : attitude antisportive. **Période probatoire** : 6 mois.
- 4 dates** : officiel responsable ANNEIX David (HB DONGES ATLANTIQUE). **Motif** : attitude agressive envers arbitres. **Moment** : après match. **Qualification** : attitude antisportive grossière. **Période probatoire** : 9 mois.
- Sans suite** : joueur mineur (HB DONGES ATLANTIQUE).

RÉUNION DU 12 MAI 2010

- 1 date** : officiel responsable ESCOFFIER Laurent (LA SEYNE VAR HB). **Motif** : réaction par une attitude provocatrice envers un spectateur. **Moment** : pendant et après match. **Qualification** : attitude antisportive grossière. **Période probatoire** : 6 mois.
- 1 date avec sursis** : officiel ROGER Patrice (THONVILLE SPORTIVE MOSELLE). **Motif** : attitude incorrecte envers arbitres. **Moment** : pendant match. **Qualification** : attitude antisportive. **Période probatoire** : 3 mois.
- 2 dates dont 1 avec sursis** : joueur CALCAGNI Marc (AAEEC PONTS DE CE). **Motif** : geste défensif antisportif grossier qui met en jeu l'intégrité physique de l'adversaire. **Moment** : pendant match. **Qualification** : irrégularité grossière. **Période probatoire** : 4 mois.
- 2 dates dont 1 avec sursis** : joueur BERDAI Samy (US SAINTES). **Motif** : geste antisportif grossier envers adversaire en réaction à une faute subie. **Moment** : pendant match. **Qualification** : irrégularité grossière. **Période probatoire** : 4 mois.
- 3 dates dont 1 avec sursis** : joueur SERMEZE Florent (ST ETIENNE ANDREZIEUX). **Motif** : par son comportement antisportif volontaire (ceinturage) empêche un engagement rapide (règle 8.5+6g). **Moment** : dernière minute. **Qualification** : irrégularité grossière. **Période probatoire** : 4 mois.



COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE (suite)

- 3 dates dont 1 avec sursis** : joueur mineur (AS NEUILLY EN THELLE). **Motif** : propos injurieux envers un membre du corps arbitral. **Moment** : dernière minute. **Qualification** : attitude antisportive grossière. **Période probatoire** : 6 mois.
- 4 dates** : joueur mineur (HB GARDEEN). **Motif** : attitude physique agressive envers officiel adverse. **Moment** : après match. **Qualification** : attitude antisportive grossière. **Période probatoire** : 9 mois.
- 6 dates** : spectateur licencié NEDJAR Laurent (HB GARDEEN). **Motif** : attitude provocatrice répétée envers officiel adverse. **Moment** : pendant match. **Qualification** : attitude antisportive grossière. **Période probatoire** : 6 mois.
- 6 dates** : capitaine CASSAR Sébastien (HB GARDEEN). **Motif** : brutalité portant atteinte à l'intégrité physique d'un officiel de banc. **Moment** : après match. **Qualification** : violence grave. **Période probatoire** : 1 an.
- Sans suite** : officiel responsable FRANCOIS Bertrand (METZ HB).



STAGE ENTRAÎNEUR

QUALIFICATION « ENTRAÎNEUR FÉDÉRAL ENFANTS »
STAGE DU 26 AU 30 AOÛT 2010 À CELLES-SUR-BELLE

PUBLIC VISÉ :

- **Entraîneurs interrégionaux enfants concernés par les problèmes de formation des jeunes joueurs et joueuses**, connaissant les options, les propositions concrètes du groupe -12 ans à la Fédération et souhaitant préparer la qualification de « Entraîneur fédéral enfants » (niveau Entraîneur interrégional requis)
- **Formateurs de cadres** intervenant dans la formation d'Animateur de handball et d'Entraîneur régional.

J'insiste particulièrement sur la participation de ces derniers, au moment où nous avons choisi, dans la formation de cadres, de traiter les informations sur les besoins des 3 publics, adultes, jeunes et enfants, dans la même formation. Il est important que les formateurs de cadres, qui interviennent dans ce créneau, soient informés sur les options - de 12 et les orientations spécifiques à cette tranche d'âge. Ce stage prolonge à ce titre le stage Formateur de formateurs.

Nous avons choisi, cette année de nous adresser particulièrement à eux dans ce module, pour les aider à construire des référentiels de formation intégrant ces spécificités.

Je souhaiterais que vous puissiez être vigilants auprès de ces cadres pour les inciter à participer à cette formation en leurs communiquant cette information et j'invite également les « jeunes » CTS, récemment nommés à suivre cette circonstance qui peut les aider dans leurs missions de formation.

CONTENU DE LA FORMATION :

Contribuer à une identification plus précise, une formulation plus claire, une programmation plus pertinente, des contenus de la formation initiale -12 ans (ce qui est à apprendre et comment faire apprendre).

Rappel du descriptif de stage et des conditions de participation et de validation, page 23 du Guide des formations 2009-2010

Les personnes intéressées par ce stage doivent faire acte de candidature au moyen de la **fiche d'inscription (p. 46) du Guide des formations 2009-2010) avant le 15 juin 2010** avec un **chèque d'un montant de 250 € à l'ordre de la FFHB** pour les frais de formation ou une demande de prise en charge (p. 47 du Guide des formations).

Les frais d'hébergement sont à la charge de la Fédération. (Ne pas tenir compte de la somme de 300€ affichée dans le guide des formations).



OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT

ÉTÉ DU HAND

L'opération « Été du hand 2010 » va bientôt ouvrir ses portes à partir du 29 mai. Les dates des tournois sont disponibles sur le site de la fédération. Venez trouver vos tournois sur <http://www.ff-handball.org/metiers-du-handball/developpement/actualites/sand-ball/descriptif.html>

LES GRANDS STADES

L'opération Grand stades se déroule actuellement sur 12 sites en France. Retrouvez le plus proche de chez vous sur le site de la fédération <http://www.ff-handball.org/log/metiers-du-handball/developpement/actualites/mini-hand/les-grands-stades/operation-2010.html>



« SAISON 2009-2010 Résultats et Classements : Le classement est établi en tenant compte des règles décrites dans les textes réglementaires généraux concernant les compétitions nationales et sous réserve des résultats des rencontres disputées depuis le 7-9 mai 2010. Sous réserve des procédures en cours, les résultats des rencontres disputées avant le 9-11 avril 2010 sont homologués.



INFOS COC

MODIFICATIONS DE RENCONTRES

Championnat N3M (1/4 de finale) we du 29-30 mai 2010
 CERCLE PAUL BERT RENNES HB / TOURNEFEUILLE HB HB
Reporté : au samedi 5 juin 2010

FINALITÉS DES CHAMPIONNATS ET CHALLENGES DE FRANCE MOINS DE 18 ANS FÉMININS & MASCULINS (29 et 30 mai 2010)

Championnat de France -18 ans féminin :
 CEP ST-NICOLAS D'ALIERMONT HANDBALL
 CONTACT : Patrick Roussel, tél. : 02 35 50 38 98, 06 87 95 18 53, patterous@wanadoo.fr
 LIEU : Gymnase des Bruyères, rue des Bruyères, 76510 St-Nicolas d'Aliermont,
 tél. : 02 35 04 01 41
 SAMEDI 29 MAI :
 à 16h00 : 1^{re} 1/2 finale TOULOUSE FÉMININ HB / CERCLE DIJON BOURGOGNE
 à 18h00 : 2^e 1/2 finale MERIGNAC HB / ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM
 DIMANCHE 30 MAI à 14h00 : match de classement (place 3/4) ; à 16h00 : finale

Championnat de France -18 ans masculin :
 HANDBALL CLUB CHALON-SUR-SAÛNE
 CONTACT : Christophe Fourcot, tél./fax : 03 85 41 50 02, tél. : 06 17 10 84 13,
 secretariat@hbcchalon.net
 LIEU : Maison des Sports, Rue du 11 novembre, 71100 Chalon-sur-Saône,
 tél. : 03 85 48 46 50
 SAMEDI 29 MAI :
 à 15h00 : 1^{re} 1/2 finale MONTPELLIER HB / US CRETEIL HB
 à 18h00 : 2^e 1/2 finale OC CESSON HB / MONTELMAR CRUAS HB
 DIMANCHE 30 MAI
 à 14h00 : match de classement (place 3/4)
 à 16h30 : finale

Challenge de France -18 ans masculin et féminin :
 ECAC Chaumont Handball
 CONTACT : Marc Medeschini, tél. : 03 25 01 05 59, 06 24 98 16 69,
 medeschini.marc@wanadoo.fr
 LIEU : Nouveau Gymnase, Rue Youri-Gagarine, 52000 Chaumont, tél. : 03 25 01 05 59

Challenge féminin
 SAMEDI 29 MAI :
 à 15h00 : 1^{re} 1/2 finale ARVOR 29-PAYS DE BREST / HBC NIMES
 à 19h00 : 2^e 1/2 finale TOULON ST CYR VAR HB / COURSEULLES HB
 DIMANCHE 30 MAI à 11h00 : match de classement ; à 14h00 : finale

Challenge masculin
 SAMEDI 29 MAI :
 à 17h00 : 1^{re} 1/2 finale MARIIGNANE HB / PARIS HB
 à 21h00 : 2^e 1/2 finale AMIENS PICARDIE HB / VENISSIEUX HB
 DIMANCHE 30 MAI
 à 9h00 : match de classement
 à 16h00 : finale

FINALITÉS CHAMPIONNATS DE FRANCE MÉTRO / ULTRAMARINS N1 / N2 / N3 FÉMININS ET N2 / N3 MASCULINS (17, 19 et 20 juin 2010)

ORGANISATEUR : LIGUE PIFO. Tél. : 01 46 44 87 68 - E-mail : liguepifo@wanadoo.fr
Jeudi 17 juin 2010
 TOURNOI ULTRAMARIN FÉMININ :
 Gymnase Michel Ricard, 15, rue Ste-Claire-Deville, 92500 Rueil-Malmaison
 TOURNOI ULTRAMARIN MASCULIN :
 Le Stadium, 1, rue Geneviève-Couturier, 92500 Rueil-Malmaison

Samedi 19 juin 2010
 DEMI-FINALES MASCULINES :
 Le Stadium, 1, rue Geneviève-Couturier, 92500 Rueil-Malmaison
 DEMI-FINALES FÉMININES :
 Gymnase Michel Ricard, 15, rue Ste-Claire-Deville, 92500 Rueil-Malmaison

Dimanche 20 juin 2010
 FINALES FÉMININE ET MASCULINE :
 Le Stadium, 1, rue Geneviève-Couturier, 92500 Rueil-Malmaison



CHAMPIONNATS DE FRANCE FÉMININ

NATIONALE 2 FÉMININE

		1/4 DE FINALE - JOURNÉE 1 (21/05/2010 - 23/05/2010)										
		US MIOS BIGANOS 29-22		RENNES METROPOLE HB								
		ST ETIENNE ANDREZIEUX HB 31-34		UNION SPORTIVE MUNICIPALE MONTARGOISE								
1	US MIOS BIGANOS	3	1	1	0	0	29	22	7	0	0	-
2	US MUNICIPALE MONTARGOISE	3	1	1	0	0	34	31	3	0	0	-
3	ST ETIENNE ANDREZIEUX HB	1	1	0	0	1	31	34	-3	0	0	-
4	RENNES METROPOLE HB	1	1	0	0	1	22	29	-7	0	0	-

NATIONALE 3 FÉMININE

		1/4 DE FINALE - JOURNÉE 1 (21/05/2010 - 23/05/2010)			
		VAL DE BOUTONNE HBC 32-23		NANTES LOIRE ATLANTIQUE HB	
		ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM HANDBALL 26-22		CA LISIEUX HB	
		CCS HANDBALL PORT DE BOUC 25-24		ASUL VAULX EN VELIN	
1	ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM HANDBALL	26	22		
2	VAL DE BOUTONNE HBC	32	23		
3	ASUL VAULX EN VELIN	25	24		
4	CA LISIEUX HB	26	22		

CHAMPIONNAT MOINS DE 18 ANS FÉMININ

		1/4 DE FINALE - JOURNÉE 2 (21/05/2010 - 23/05/2010)										
		METZ HANDBALL 30-32		TOULOUSE FÉMININ HANDBALL								
		A.S.CANNES HB 30-27		CERCLE DIJON BOURGOGNE								
		ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM HANDBALL 22-19		U.S. CRAUROISE HANDBALL								
		MERIGNAC HANDBALL 36-28		VILLIERS ETUDIANTS CLUB HANDBALL								
1	MERIGNAC HANDBALL	6	2	2	0	0	73	53	20	0	0	-
2	ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM HANDBALL	6	2	2	0	0	45	40	5	0	0	-
3	CERCLE DIJON BOURGOGNE	4	2	1	0	1	57	49	8	0	0	-
4	TOULOUSE FÉMININ HANDBALL	4	2	1	0	1	61	60	1	0	0	-
5	METZ HANDBALL	4	2	1	0	1	60	61	-1	0	0	-
6	A.S.CANNES HB	4	2	1	0	1	49	57	-8	0	0	-
7	U.S. CRAUROISE HANDBALL	2	2	0	0	2	40	45	-5	0	0	-
8	VILLIERS ETUDIANTS CLUB HANDBALL	2	2	0	0	2	53	73	-20	0	0	-

CHALLENGE MOINS DE 18 ANS FÉMININ

		1/4 DE FINALE - JOURNÉE 2 (21/05/2010 - 23/05/2010)										
		CERGY-PONTOISE HANDBALL 36-34		ARVOR 29-Pays de Brest								
		HANDBALL CERCLE NIMES 34-26		REICHSTETT CS								
		ES BESANCON FEMININE 30-25		TOULON/SAINT-CYR VAR HANDBALL								
		ANGOULEME CHARENTE HANDBALL 32-27		COURSEULLES H.B.C								
1	HANDBALL CERCLE NIMES	4	2	1	0	1	53	46	7	0	0	-
2	COURSEULLES H.B.C	4	2	1	0	1	59	53	6	0	0	-
3	TOULON/SAINT-CYR VAR HANDBALL	4	2	1	0	1	55	49	6	0	0	-
4	ARVOR 29-Pays de Brest	4	2	1	0	1	68	66	2	0	0	-
5	CERGY-PONTOISE HANDBALL	4	2	1	0	1	66	68	-2	0	0	-
6	ANGOULEME CHARENTE HANDBALL	4	2	1	0	1	53	59	-6	0	0	-
7	ES BESANCON FEMININE	4	2	1	0	1	49	55	-6	0	0	-
8	REICHSTETT CS	4	2	1	0	1	46	53	-7	0	0	-



CHAMPIONNATS DE FRANCE MASCULIN

CHAMPIONNAT MOINS DE 18 ANS MASCULIN

		1/4 DE FINALE - JOURNÉE 2 (21/05/2010 - 23/05/2010)										
		MASSY HB ESSONNE 26-38		US CRETEIL HANDBALL								
		MONTPELLIER HANDBALL 30-28		CHAMBERY SAVOIE HB								
		TREMBLAY EN FRANCE HANDBALL 30-29		MONTELMAR/CRUAS HANDBALL								
		OC CESSON HANDBALL 26-23		TORCY HANDBALL MARNE LA VALLEE								
1	US CRETEIL HANDBALL	6	2	2	0	0	77	56	21	0	0	-
2	MONTPELLIER HANDBALL	6	2	2	0	0	59	49	10	0	0	-
3	MONTELMAR/CRUAS HANDBALL	4	2	1	0	1	66	57	9	0	0	-
4	OC CESSON HANDBALL	4	2	1	0	1	53	52	1	0	0	-
5	TORCY HANDBALL MARNE LA VALLEE	4	2	1	0	1	52	53	-1	0	0	-
6	TREMBLAY EN FRANCE HANDBALL	4	2	1	0	1	57	66	-9	0	0	-
7	CHAMBERY SAVOIE HB	2	2	0	0	2	49	59	-10	0	0	-
8	MASSY HB ESSONNE	2	2	0	0	2	56	77	-21	0	0	-

CHALLENGE MOINS DE 18 ANS MASCULIN

		1/4 DE FINALE - JOURNÉE 2 (21/05/2010 - 23/05/2010)										
		PARIS HANDBALL 26-24		USM SARAN HB								
		MARIIGNANE HANDBALL 96 37-28		SCHILTIGHEIM HBC								
		WITTELSHEIM ASCA 32-33		VENISSIEUX HANDBALL								
		MAINVILLIERS-CHARTRES HANDBALL 30-27		AMIENS PICARDIE HANDBALL								
1	MARIIGNANE HANDBALL 96	6	2	2	0	0	62	52	10	0	0	-
2	PARIS HANDBALL	6	2	2	0	0	53	47	6	0	0	-
3	VENISSIEUX HANDBALL	6	2	2	0	0	62	59	3	0	0	-
4	AMIENS PICARDIE HANDBALL	4	2	1	0	1	61	56	5	0	0	-
5	MAINVILLIERS-CHARTRES HANDBALL	4	2	1	0	1	56	61	-5	0	0	-
6	WITTELSHEIM ASCA	2	2	0	0	2	59	62	-3	0	0	-
7	USM SARAN HB	2	2	0	0	2	47	53	-6	0	0	-
8	SCHILTIGHEIM HBC	2	2	0	0	2	52	62	-10	0	0	-

« SAISON 2009-2010 Résultats et Classements : Le classement est établi en tenant compte des règles décrites dans les textes réglementaires généraux concernant les compétitions nationales et sous réserve des résultats des rencontres disputées depuis le 7-9 mai 2010. Sous réserve des procédures en cours, les résultats des rencontres disputées avant le 9-11 avril 2010 sont homologués.

INTERCOMITÉS 2010

MASCULINS

POULE A - SAMEDI 22 MAI

SEINE ST DENIS / PYRENEES ATLANTIQUES	24-17	1. SEINE ST DENIS	9 pts
PYRENEES ATLANTIQUES / EURE	14-23	2. EURE	7 pts
EURE / REUNION	23-22	3. REUNION	5 pts
REUNION / SEINE ST DENIS	21-26	4. PYRENEES ATL.	3 pts
SEINE ST DENIS / EURE	24-23		
PYRENEES ATLANTIQUES / REUNION	18-22		

POULE B - SAMEDI 22 MAI

GUADELOUPE / SAVOIE	16-26	1. SAVOIE	7 (+7 *) pts
SAVOIE / BOUCHES DU RHONE	23-16	2. BOUCHES DU RHONE	7 (-7 *) pts
BOUCHES DU RHONE / ALPES MARITIMES	26-17	3. GUADELOUPE	5 (+7 *) pts
ALPES MARITIMES / GUADELOUPE	14-21	4. ALPES MARITIMES	5 (-7 *) pts
GUADELOUPE / BOUCHES DU RHONE	16-25		* goal average particulier
SAVOIE / ALPES MARITIMES	17-19		

FINALITÉS - DIMANCHE 23 MAI

1/2 finale 1 : SEINE-ST-DENIS / BOUCHES-DU-RHONE	26-19	1. SEINE-ST-DENIS
places 5/6 : REUNION / GUADELOUPE	24-15	2. SAVOIE
1/2 finale 2 : EURE / SAVOIE	25-30	3. BOUCHES-DU-RHONE
places 7/8 : PYRENEES-ATL. /ALPES-MARITIMES	15-10	4. EURE
places 3/4 : BOUCHES-DU-RHONE / EURE	18-16	5. REUNION
finale : SAVOIE / SEINE-ST-DENIS	24-30	6. GUADELOUPE
		7. PYRENEES ATLANTIQUES
		8. ALPES MARITIMES

Meilleur joueur : Florent WATTEUW (Seine St Denis)
 Meilleur gardien : François Loïc ELELY (Eure)
 Fair Play : SAVOIE

FÉMININES

POULE A - SAMEDI 22 MAI

GUADELOUPE / DOUBS	12-28	1. BOUCHES DU RHONE	9
DOUBS / FINISTERE	14-17	2. FINISTERE	7
FINISTERE / BOUCHES DU RHONE	13-16	3. DOUBS	5
BOUCHES DU RHONE / GUADELOUPE	24-16	4. GUADELOUPE	3
GUADELOUPE / FINISTERE	13-34		
DOUBS / BOUCHES DU RHONE	11-12		

POULE B - SAMEDI 22 MAI

REUNION / SEINE ET MARNE	17-28	1. SEINE ST DENIS	7 (5 *)
SEINE ET MARNE / SEINE ST DENIS	12-18	2. SAVOIE	7 (-2 *)
SEINE ST DENIS / SAVOIE	19-20	3. SEINE ET MARNE	7 (-3*)
SAVOIE / REUNION	20-17	4. REUNION	3
REUNION / SEINE ST DENIS	17-21		* goal average particulier
SEINE ET MARNE / SAVOIE	24-21		

FINALITÉS - DIMANCHE 23 MAI

1/2 finale : BOUCHES DU RHONE / SAVOIE	22-11	1. BOUCHES DU RHONE
places 5/6 : DOUBS / SEINE ET MARNE	20-18	2. FINISTERE
1/2 finale : FINISTERE / SEINE ST DENIS	20-14	3.SAVOIE
places 7/8 : GUADELOUPE / REUNION	20-25	4. SEINE ST DENIS
places 3/4 : SAVOIE / SEINE ST DENIS	15-12	5. DOUBS
finale : BOUCHES DU RHONE / FINISTERE	26-21	6. SEINE ET MARNE
		7. REUNION
		8. GUADELOUPE

Meilleure joueuse : Manon GRIMAUD (Bouches du Rhône)
 Meilleure gardienne : Doriane PELLETER (Finistère)
 Fair Play : DOUBS



LE PLUS GRAND TERRAIN DE JEUX



Qualification Euro Féminin 2010



FRANCE GRANDE-BRETAGNE



Femmes de Défis

Lille

**DIMANCHE
30 MAI
15H00**

PALAIS SAINT
SAUVEUR

LILLE



Réservations : Ligue Nord Pas-De-Calais - 03 20 10 95 00

www.ziles-seront-en-nord.com

On est tous handballeurs



Ville de Lille

STADE COUBERTIN
PARIS 16^e

5/6 JUIN
2010



FINALES COUPE DE FRANCE HANDBALL

MASCULINE & FÉMININE

SAMEDI 5 JUIN

16H30 : FINALE NATIONALE FÉMININE
19H00 : FINALE NATIONALE MASCULINE
LEVER DE RIDEAU :
14H00 : FINALE RÉGIONALE FÉMININE

DIMANCHE 6 JUIN

11H15 : FINALE RÉGIONALE MASCULINE
13H30 : FINALE DÉPARTEMENTALE
FÉMININE
15H45 : FINALE DÉPARTEMENTALE
MASCULINE

ANGLÈT
BIARRITZ
OLYMPIQUE
HB

AS AMBRIÈRES
LES VALLEES

HB CLUB
PERIGNATOIS

GRAVELINES
USHB

adidas
CS
MARGUERITTOIS

HBC
NOIBANS

LAETITIA
NANTES

LES OLONNES
VENDÉE HB

avec le soutien

MAIRIE DE PARIS

* Télé-France

FF
HANDBALL
On est tous handballeurs

Gerflor
the flooring group

adidas

l'Artisanat
FFH de la Région Île-de-France

Sport+

RATP

RÉSERVATIONS FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL Tél. : 01 46 15 03 55 - email : ffb@ff-handball.org

FINALES DES COUPES DE FRANCE MASCULINES & FÉMININES 2009-2010

NATIONALES, RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6 JUIN 2010

Stade Pierre de Coubertin - Paris 16^e

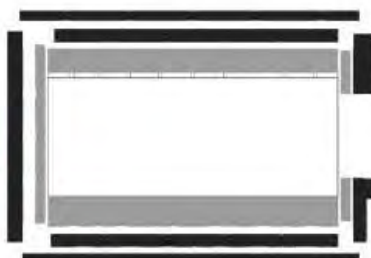


On est tous handballeurs

BON DE COMMANDE à retourner avant le 28 mai 2010 *

FINALES DU SAMEDI 5 JUIN 2010	PRIX **	QUANTITÉ	TOTAL
14H00 : Finale régionale féminine HBC Pérignatois / AS Ambrières-les-Vallées	tribune basse 20 € €
16H30 : Finale nationale féminine	tribune haute 10 € €
19H00 : Finale nationale masculine			
FINALES DU DIMANCHE 6 JUIN 2010	ENTRÉE LIBRE & GRATUITE		
11H15 : Finale régionale masculine CS Marguerittois / Les Olonnes Vendée HB	sur présentation du billet préalablement commandé via ce bon de commande ou retiré sur place	gratuit
13H30 : Finale départementale féminine Gravelines USHB / Anglet Biarritz Olymque HB			
15H45 : Finale départementale masculine HBC Noidans / Laetitia Nantes			
TOTAL :		 €
+ FRAIS D'ENVOI :			+ 5 €
TOTAL DE LA COMMANDE =		 €

STADE PIERRE DE COUBERTIN
82, AVENUE GEORGES-LAFONT
75016 PARIS
Métro : Porte de Saint-Cloud



▒ TRIBUNE BASSE
■ TRIBUNE HAUTE

Placement libre dans chacune
des 2 catégories
(tribunes haute et basse).

* Au-delà de cette date, les billets seront à acheter sur place ou dans les réseaux France-Billets (ouverts début mai).

** Frais de commission inclus.

Tarifs et places proposés dans la limite des stocks disponibles.

NOM, PRÉNOM :

ADRESSE :

CP : VILLE :

TÉL. DOMICILE : TÉL. PORTABLE :

EMAIL :

LIGUES, COMITÉS OU CLUBS :

**BON DE COMMANDE À RENVOYER ACCOMPAGNÉ DU RÈGLEMENT PAR CHÈQUE BANCAIRE OU POSTAL
À L'ORDRE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL**

62, rue Gabriel-Péri, 94257 Gentilly cedex

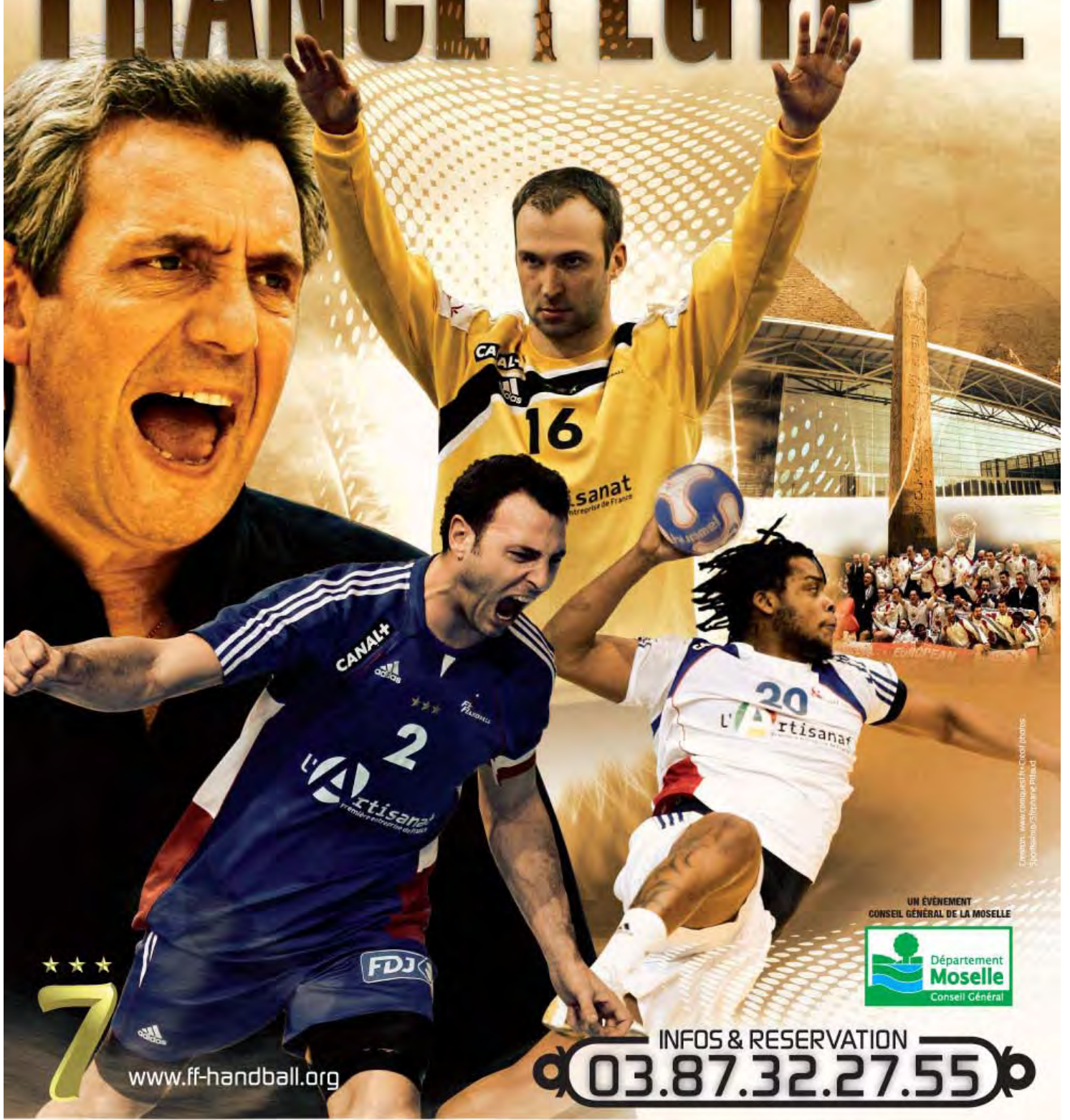
tél. : 01 46 15 03 55, fax : 01 46 15 03 60, e-mail : ffhb@ff-handball.org

Si vos billets ne vous sont pas parvenus 5 jours avant la date de la rencontre, nous contacter par téléphone au 01 46 15 03 55 (sauf samedi et dimanche).
En aucun cas les billets ne seront échangés ni remboursés. Aucune réclamation ne sera admise après la séance.

AUX ARENES DE METZ

LE 7 JUIN 2010 À 20H30

FRANCE ÉGYPTTE



Crédits : www.comunitec.com/photos
© 2010 FF Handball - Strasbourg - France

UN ÉVÈNEMENT
CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MOSELLE



7

www.ff-handball.org

INFOS & RESERVATION
03.87.32.27.55



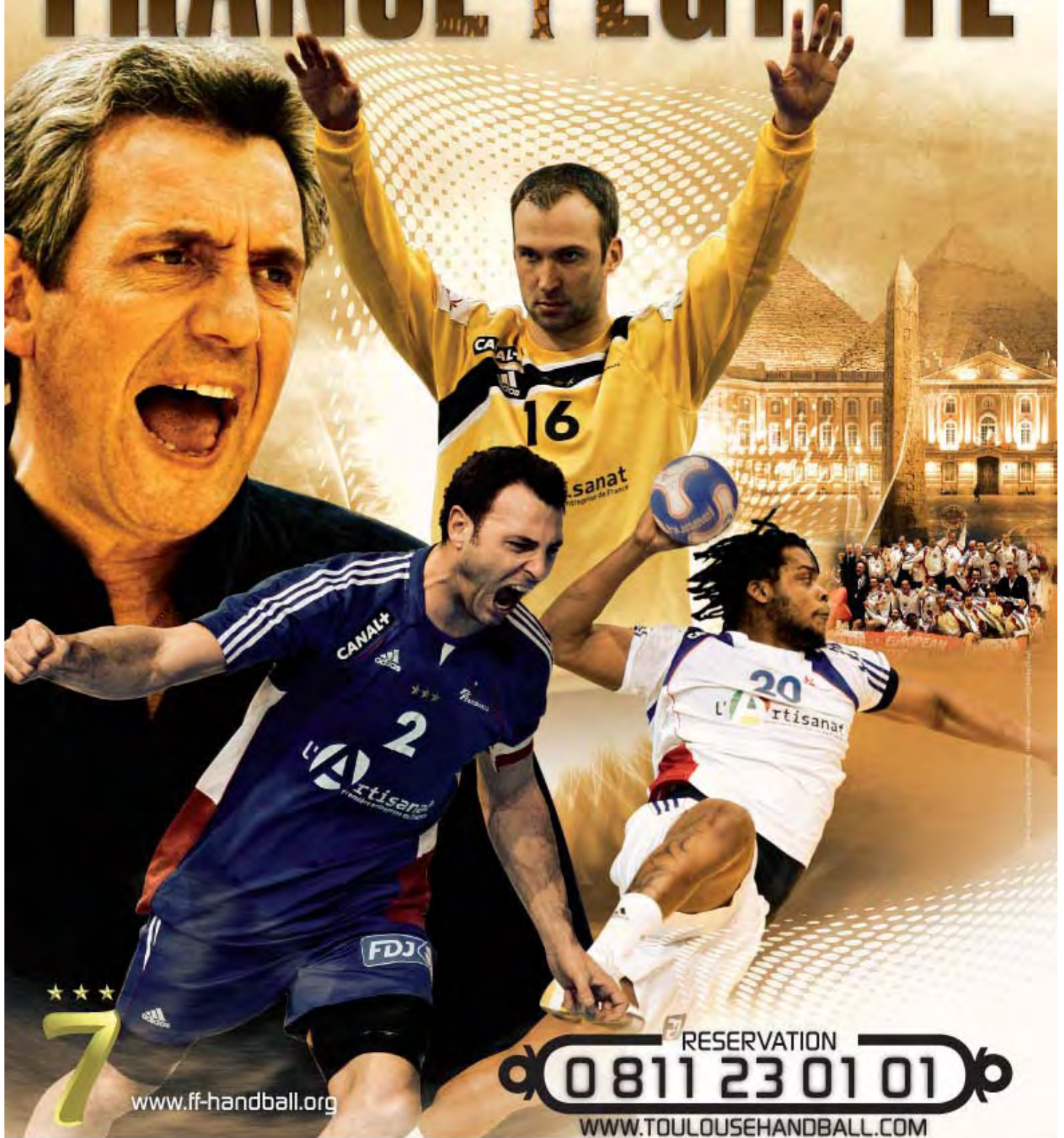
Le Républicain
Lorrain



AU ZÉNITH DE TOULOUSE

LE 9 JUIN 2010 À 19H30

FRANCE ÉGYPTE



7

www.ff-handball.org

RESERVATION
0811 23 01 01

WWW.TOULOUSEHANDBALL.COM

Logos of sponsors and partners:

- Mairie de Toulouse
- Région Midi-Pyrénées
- Toulouse Métropole
- FF Handball
- Gerflor
- adidas
- L'Artisanat
- CANAL+
- ORANGINA
- FDJ
- PAROUL POPULAIRES



Finalités des
**CHAMPIONNATS
 DE FRANCE
 HANDBALL** *2010*
 À RUEIL-MALMAISON

N1, N2, N3 FÉMININES / N2, N3 MASCULINS ULTRAMARINS – MÉTRO

JEUDI 17 JUIN 9H/20H30 FINALITÉS ULTRAMARINES Féminines : Gymnase Michel-Ricard Masculins : Stadium	SAM. 19 JUIN 10H/22H DEMI-FINALES ULTRAMARINES/MÉTRO Féminines : Gymnase Michel-Ricard Masculins : Stadium	DIM. 20 JUIN 9H/19H FINALES Féminines & masculins Stadium
---	--	--

ENTRÉE GRATUITE

STADIUM : 1 RUE GENEVIÈVE-COUTURIER – 92500 RUEIL
MICHEL-RICARD : 15 RUE HENRI-SAINTE-CLAIRE-DEVILLE – 92500 RUEIL



On est tous handballeurs



8^e TOURNOI INTERNATIONAL PARIS ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL FÉMININ (TIPIFF 2010)

SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2010

Stade Pierre de Coubertin - Paris 16^e

FRANCE / CROATIE / ROUMANIE / SUÈDE

Motivées et orlé des rencontres non défrivés.

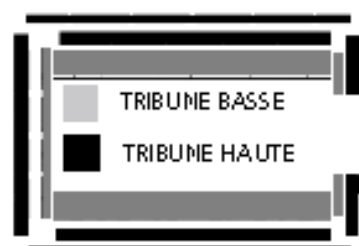


Discret avec le public français

BON DE COMMANDE INTERNE (LIGUES, COMITÉS, CLUBS)

SAMEDI 27 NOVEMBRE 2010	DATE DE LA COMMANDE	PRIX*	QUANTITÉ	TOTAL
LIGUES, COMITÉS, CLUBS : <i>offre spéciale temporaire</i>	avant le 15/09/2010	tribune haute 8 ● €
		tribune basse 12 ● €
GRAND PUBLIC +LIGUES, COMITÉS, CLUBS	à partir du 15/09/2010	tribune haute 10 ● €
		tribune basse 15 ● €
DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2010	DATE DE LA COMMANDE	PRIX*	QUANTITÉ	TOTAL
LIGUES, COMITÉS, CLUBS : <i>offre spéciale temporaire</i>	avant le 15/09/2010	tribune haute 8 ● €
		tribune basse 12 ● €
GRAND PUBLIC +LIGUES, COMITÉS, CLUBS	à partir du 15/09/2010	tribune haute 10 ● €
		tribune basse 15 ● €
PASS POUR LES 2 JOURS	DATE DE LA COMMANDE	PRIX*	QUANTITÉ	TOTAL
GRAND PUBLIC +LIGUES, COMITÉS, CLUBS	à partir du 15/09/2010	tribune haute 18 ● €
		tribune basse 25 ● €
SOUS-TOTAL DE LA COMMANDE :			 €
+ FRAIS DE PORT :				+ 5 ●
TOTAL DE LA COMMANDE =			 €

STADE PIERRE DE COUBERTIN
82, AVENUE GEORGES-LAFONT
75016 PARIS
Métro : Porte de Saint-Cloud



Placement libre dans chacune
des catégories (tribunes haute et basse).

Pour toute commande effectuée
avant le 15 septembre 2010,
merci d'envoyer ce bon à la
Fédération française de
handball, accompagné de votre
règlement (+ frais de port) par
chèque à l'ordre de la FFHB.

Au-delà du 15 novembre 2010,
les billets seront à acheter sur
place ou dans les réseaux
France-Billets

* Frais de commission inclus. Tarifs et places proposés dans la limite des stocks disponibles.

NOM, PRÉNOM :

ADRESSE :

CP : VILLE :

TÉL. DOMICILE : TÉL. PORTABLE :

EMAIL :

LIGUES, COMITÉS OU CLUBS :

BON DE COMMANDE + RÉGLEMENT PAR CHÉQUE BANCAIRE OU POSTAL À L'ORDRE DE LA FFHB
À RENVOYER À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL, 62, rue Gabriel-Péri, 94257 Gentilly cedex
tél. : 01 46 15 03 55, fax : 01 46 15 03 60, e-mail : ffhb@ff-handball.org
Les billets seront imprimés et expédiés au client à compter du 1^{er} octobre 2010. En aucun cas les billets ne seront échangés ni remboursés.
Aucune réclamation ne sera admise après la séance.